



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 octobre 2022

N°02 – D.13.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.1. Demande de l'Université Grenoble Alpes relative à la sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibault), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), LABRIET Pierre (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n° 2018-131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	25
Voix défavorables	9
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise, à la majorité absolue des membres composant le conseil, le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.

Publié le : 17/10/2022

Transmis au Rectorat le : 17/10/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2022

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

The image shows a blue circular official seal of the University of Grenoble Alpes. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Yassine'. Below the signature, the name 'Yassine LAKHNECH' is printed in blue capital letters.

Yassine LAKHNECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.